

Objectif carboneutralité

Étude sur la teneur
et la communication
des plans d'action pour le climat
de 20 sociétés canadiennes

NOVEMBRE 2021



OBJECTIF CARBONEUTRALITÉ

AVERTISSEMENT

La présente publication, préparée par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), fournit des indications ne faisant pas autorité.

CPA Canada et les auteurs déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation ou de l'application de cette publication.

© 2021 Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour obtenir des renseignements concernant l'obtention de cette autorisation, veuillez écrire à permissions@cpacanada.ca.

Table des matières

Sommaire	1
Principales constatations	3
Qu'est-ce que la carboneutralité?	4
Exigences réglementaires	5
Détail des principales constatations	6
Cibles et plans	6
Structure de gouvernance	10
Communications	11
Défis liés à la communication de l'information	12
Conclusion	13
Annexe A – Considérations relatives à l'atteinte de la carboneutralité	14
Annexe B – Sociétés visées par l'étude	15
Annexe C – Ressources additionnelles	15
Sources	16

Sommaire

Un nombre croissant de sociétés communiquent leurs cibles de carboneutralité pour montrer qu'elles contribuent à l'atténuation des incidences des changements climatiques. Qu'est-ce qui les pousse à le faire? La pression accrue qu'exercent les investisseurs, les autorités de réglementation, les organismes publics et les consommateurs, qui sont de plus en plus sensibles à la question des changements climatiques et au risque systémique qui en découle pour la société et l'économie canadienne.

Les changements climatiques présentent de nombreux risques ayant une incidence sur l'exploitation des sociétés canadiennes. Ces dernières pourraient avoir à transformer leur modèle économique pour réduire leurs émissions par divers moyens : investissement dans les énergies renouvelables ainsi que dans le captage et le stockage du carbone, mise hors service d'immobilisations désuètes, augmentation des montants affectés aux programmes d'efficacité énergétique, gestion durable des terrains et des ressources, etc.

L'évolution constante du cadre réglementaire et la multiplication des référentiels d'information d'application volontaire en matière de durabilité ont donné lieu, au Canada et partout dans le monde, à un manque d'uniformité en ce qui concerne la communication des données liées aux changements climatiques (dont les engagements en matière de carboneutralité).

Pour avoir un portrait précis de la situation actuelle, Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) et Deloitte ont étudié les documents publiés par 20 sociétés ouvertes canadiennes de divers secteurs afin de comprendre leurs engagements en matière de carboneutralité et leurs plans de transition ainsi que l'étendue des informations fournies à leur sujet.

L'étude a fait ressortir plusieurs points à améliorer en ce qui concerne la communication de ce type d'information. On a en effet constaté qu'il était difficile de comparer les cibles de carboneutralité des différentes sociétés et d'évaluer la progression vers ces cibles, et que le niveau de détail des plans d'action différait d'une société à l'autre. L'information prospective posait aussi problème; des indications supplémentaires permettraient aux sociétés de communiquer des informations claires, uniformes et comparables en matière de carboneutralité.

L'objectif de cette étude est d'enrichir la discussion entourant cette importante question et de proposer aux sociétés certaines pistes d'amélioration concernant l'information qu'elles communiquent sur les cibles de carboneutralité.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Si vous avez des questions ou des commentaires sur le présent rapport, veuillez vous adresser aux personnes-ressources suivantes.

Amy Yacyshyn, CPA

Directrice de projets

Information et certification en durabilité

CPA Canada

ayacyshyn@cpacanada.ca

Nura Taef, CPA, CA

Coleader

Services-conseils en matière d'information ESG

Deloitte

ntaef@deloitte.ca

Principales constatations



65 % des sociétés ont communiqué des cibles de carboneutralité



60 % des sociétés ont établi des plans de transition à long terme



35 % des sociétés se sont dotées de cibles ou de plans en phase avec l'Accord de Paris



Toutes les sociétés ont communiqué une cible générale de réduction des GES ou de carboneutralité



Les années de référence et années cibles utilisées varient d'une société à l'autre



60 % des sociétés ont communiqué des cibles intermédiaires



70 % des sociétés ont créé un comité du conseil d'administration chargé de surveiller la transition



Le niveau de détail des plans de transition varie



Les informations sur la carboneutralité se trouvent dans divers documents, sous différentes formes

Qu'est-ce que la carboneutralité?

En raison des effets du réchauffement climatique sur l'environnement, les changements climatiques posent des défis à l'humanité ainsi qu'à tous les autres écosystèmes naturels. Les événements récents, comme les feux de forêt en Colombie-Britannique et en Alberta, les vagues de chaleur extrême partout au pays et les inondations plus fréquentes à Ottawa, ne sont que quelques manifestations de ce phénomène. Les risques liés aux changements climatiques touchent notre santé, notre mode de vie, notre sécurité alimentaire, notre approvisionnement en eau, notre sécurité et notre croissance économique.

Selon un rapport spécial publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, il faudra atteindre la **carboneutralité** à l'échelle mondiale d'ici 2050 (GIEC, 2018). Autrement dit, il faudra que la chaîne de valeur des sociétés ne donne lieu à aucune accumulation de dioxyde de carbone dans l'atmosphère ni incidence nette au chapitre des émissions d'autres GES (CDP, 2020).

En plus des cibles de carboneutralité, les sociétés peuvent communiquer ce qui suit.

Cibles de compensation (GIFCC, 2021) : Cibles que se fixent les sociétés qui continueront d'émettre des GES, mais qui s'efforceront d'en neutraliser les effets pour atteindre la carboneutralité.

Cibles d'évitement (GIFCC, 2021) : Cibles relatives à l'évitement des émissions de carbone découlant de la production d'un produit ou d'un service.

Cibles en phase avec l'Accord de Paris (GIFCC, 2021) : Engagement en phase avec l'objectif de l'Accord de Paris, c'est à-dire contenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de la barre de 2 °C des niveaux préindustriels, et s'efforcer de limiter cette augmentation à 1,5 °C.

Cibles fondées sur des données scientifiques (Initiative SBTi, s. d.) : Cibles indiquant clairement aux sociétés la voie à suivre pour réduire leurs émissions de GES. Elles cadrent avec les jalons à atteindre, selon les plus récentes données scientifiques, pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris.

Engagement du Canada en matière de changements climatiques

Le Canada s'est engagé, dans le cadre de l'Accord de Paris, à réduire d'ici 2030 ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 % à 45 % par rapport au niveau de 2005 et, en vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, à atteindre la carboneutralité avant 2050 (Gouvernement du Canada, 2021a).

Dans le budget fédéral déposé en avril 2021, le gouvernement canadien a affecté 17 milliards de dollars à l'action climatique (Gouvernement du Canada, 2021b).

Le secteur privé, y compris les milieux de la finance et des investisseurs, a un rôle important à jouer dans l'atteinte des objectifs que s'est fixés le Canada en matière de lutte contre les changements climatiques. Les sociétés canadiennes doivent réévaluer leurs activités et intégrer les questions climatiques à leurs stratégies et à leurs modèles économiques.

Lors de la rencontre des ministres des Finances du G7 tenue en juin 2021, les participants ont convenu d'obliger les sociétés à communiquer les risques liés aux changements climatiques auxquels elles sont exposées, parce que cela « aidera à mobiliser les billions de dollars de financement du secteur privé nécessaires [pour écologiser le système financier mondial] et renforcera la politique gouvernementale pour respecter [les engagements en matière de carboneutralité] » (Gouvernement du Canada, 2021).

Exigences réglementaires

Par le passé, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont diffusé des indications à l'intention des émetteurs assujettis pour les aider à respecter leurs obligations en matière d'information relative aux changements climatiques. Elles ont récemment publié pour commentaires une proposition visant à rendre obligatoire la communication de cette information (ACVM, 2021). Il sera intéressant de suivre l'évolution de ce dossier.

Notons aussi que, compte tenu de la nature des événements climatiques, l'information relative aux changements climatiques peut contenir de l'*information prospective* (au sens de la définition des ACVM) si elle renferme une analyse de l'incidence financière de ces changements sur les activités de la société.

En vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, l'information prospective s'entend de « toute information sur un événement [...] établie sur le fondement d'hypothèses concernant les conditions économiques et une ligne de conduite future [...] ». Les ACVM exigent que les émetteurs assujettis qui présentent de l'information prospective y précisent notamment les hypothèses et facteurs de risque importants utilisés (ACVM, 2009).

Renforcement de la surveillance exercée par les autorités de réglementation à l'égard des déclarations en matière de carboneutralité

En septembre 2021, l'ASIC (l'autorité australienne de réglementation des valeurs mobilières) a annoncé qu'elle prendrait des « mesures réglementaires » à l'encontre de toute société qui, à son avis, fait des déclarations trompeuses en matière de carboneutralité. Elle est déjà intervenue en ce sens dans le cadre du premier appel public à l'épargne d'une société par actions (Verney, 2021).

Détail des principales constatations

Prenant acte des engagements du Canada et des ambitieuses cibles de réduction des émissions de GES s'y rattachant, les grandes sociétés ont emboîté le pas et élaboré leurs propres stratégies à long terme pour réduire leurs émissions de GES et atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Le public surveille étroitement l'atteinte de ces cibles. Il est facile d'annoncer une cible de carboneutralité. Se doter d'un plan crédible pour y arriver l'est beaucoup moins.

Voyons ici le détail des principales constatations tirées de l'étude.

Cibles et plans

Toutes les sociétés ont communiqué leurs engagements concernant la réduction des émissions de GES, et 65 % de ces engagements visaient la carboneutralité.

Toutes les sociétés visées par l'étude se sont engagées dans une certaine mesure à réduire leurs émissions de GES. Voici quelques exemples de leurs engagements :

- atteinte de la carboneutralité d'ici 2050;
- réduction de 20 % à 35 % des émissions de GES *sur la base de l'intensité* d'ici 2030;
- réduction des émissions de GES *en chiffres absolus* d'ici 2030;
- réduction des émissions des catégories 1, 2 et 3;
- atteinte de la carboneutralité par la compensation;
- portefeuille de placements carboneutre d'ici 2050.

Catégories d'émissions

- Catégorie 1 : émissions directes
- Catégorie 2 : émissions indirectes résultant de la production d'énergie achetée
- Catégorie 3 : toute autre émission indirecte résultant des activités de la société

Cibles

- Les cibles en chiffres absolus visent la réduction d'une quantité déterminée d'émissions de GES.
- Les cibles basées sur l'intensité sont établies selon la production économique de la société.

Types de cibles ou d'engagements (par secteurs d'activité)

Secteur d'activité	Cibles générales de réduction des émissions de GES ¹	Engagements à atteindre la carboneutralité (avec cibles intermédiaires de réduction des émissions de GES ²)	Engagements à atteindre la carboneutralité (sans cibles intermédiaires de réduction des émissions de GES)	Total
Énergie, ressources et industrie	2	2	1	5
Fabrication	1	1	3	5
Services financiers	1	2	2	5
Biens de consommation, autres	3	0	2	5
Total	7	5	8	20

Types de cibles générales de réduction des émissions de GES

Type	Exemple	Total
Cible quantitative avec mention de la catégorie d'émissions de GES concernée	La société a établi une cible quantitative pour la réduction de ses émissions de GES. Dans la description de cette cible, elle mentionne la catégorie d'émissions concernée, c'est-à-dire la catégorie 1, 2 ou 3 (par exemple, réduction de XX % des émissions de catégorie 1 d'ici 20XX).	2
Cible quantitative sans mention de la catégorie d'émissions de GES concernée	La société a établi une cible quantitative pour la réduction de ses émissions de GES. Dans la description de cette cible, elle ne fait aucune mention de la catégorie d'émissions concernée, c'est-à-dire la catégorie 1, 2 ou 3 (par exemple, réduction de XX % des émissions de GES d'ici 20XX).	4
Cible qualitative seulement	La société s'est engagée à réduire ses émissions de GES, mais n'a établi aucune cible pour y arriver.	1
Total		7

1 Les cibles générales de réduction des émissions de GES sont les cibles que se fixent les sociétés qui s'engagent à réduire leurs émissions de GES, sans toutefois viser la carboneutralité.

2 Les cibles intermédiaires de réduction des émissions de GES sont les jalons établis pour la période allant de l'année de référence à l'année cible. Elles permettent aux sociétés d'évaluer leur progression vers l'atteinte d'objectifs ambitieux de réduction des émissions de GES.

La majorité des sociétés ont communiqué des cibles de réduction des émissions de GES.

Parmi les vingt sociétés comprises dans l'échantillon :

- huit se sont engagées à atteindre la carboneutralité, sans toutefois préciser de cibles intermédiaires de réduction des émissions de GES;
- cinq se sont engagées à atteindre la carboneutralité et ont aussi communiqué des cibles intermédiaires de réduction;
- sept ne se sont pas engagées à atteindre la carboneutralité, mais plutôt à réduire leurs émissions de GES dans l'avenir.

Parmi les sept sociétés qui ne se sont pas engagées à atteindre la carboneutralité :

- deux ont mentionné, dans la description de leurs cibles de réduction, les catégories d'émissions concernées (par exemple, une réduction de 25 % des émissions de catégorie 1 d'ici 2030; les émissions de catégorie 2 seront réduites de 50 % d'ici 2030, etc.);
- quatre ont décrit leurs cibles de réduction de façon plus générale, sans préciser les catégories d'émissions (par exemple, une réduction de 75 % des émissions de GES d'ici 2030);
- une a indiqué qu'elle envisageait de réduire ses émissions de GES, mais n'a fourni aucune cible quantitative.

Parmi les 12 sociétés qui ont communiqué des cibles de réduction des émissions de GES (c'est-à-dire les 5 qui avaient des cibles intermédiaires de réduction et les 7 qui avaient des cibles générales de réduction), celles qui appartenaient au secteur de l'énergie, des ressources et de l'industrie ou à celui des services financiers avaient les cibles les plus ambitieuses.

Parmi les sociétés de l'échantillon, 60 % ont établi des plans de transition à long terme.

Dans la plupart des cas, les plans de transition quantifient les émissions des catégories 1, 2 et 3, et incluent à tout le moins des cibles de réduction pour les émissions des catégories 1 et 2.

Il s'en dégage plusieurs thèmes récurrents concernant l'approche envisagée par les sociétés pour l'atteinte des cibles de réduction :

- investir dans des technologies de pointe;
- mettre en œuvre des initiatives d'économie d'énergie;
- opter pour des sources d'énergie renouvelable;
- augmenter les montants affectés aux programmes d'efficacité énergétique;
- accroître la capacité de gestion des risques liés aux changements climatiques et de communication de l'information relative aux changements climatiques;
- compenser les émissions de carbone ou avoir recours aux crédits de carbone compensatoires.

Distinction entre compensation des émissions de carbone et crédits de carbone compensatoires

Compensation des émissions de carbone : réduction des émissions de GES ou augmentation du stockage de carbone pour compenser les émissions produites ailleurs (par exemple, la plantation d'arbres).

Crédits de carbone compensatoires : instruments transférables certifiés par un État ou un organisme de certification indépendant qui correspondent à une réduction d'une tonne métrique de CO₂, ou à son équivalent pour d'autres GES (Carbon Offset Guide, s. d.).

Quel que soit le secteur d'activité, on constate que la *réduction de la consommation d'énergie* revient souvent dans les plans de transition comme mesure clé pour atteindre la carboneutralité. Par ailleurs, c'est dans le secteur des services financiers que l'analyse des risques liés aux changements climatiques est - de loin - la plus détaillée et que les plans de transition sont les plus exhaustifs. Le niveau de détail des plans de transition diffère considérablement d'un secteur à l'autre.

Associer cibles de carboneutralité et financement

Les obligations et prêts verts, les obligations et prêts liés à la durabilité ainsi que les obligations durables, qui sont tous assortis de clauses restrictives financières liées aux cibles de réduction des émissions de GES de l'emprunteur ou de l'émetteur, ont gagné en popularité ces dernières années.

Voici quelques exemples :

- **Facilité de crédit liée à la durabilité de Gibson Energy** - Une réduction de 15 % des émissions de GES des catégories 1 et 2 d'ici 2025 est requise.
- **Obligation liée à la durabilité d'Enbridge** - Les objectifs sont en partie fondés sur la réduction de 35 % de l'intensité des émissions de GES d'ici la fin 2030 par rapport à 2018 (l'année de référence).

Parmi les sociétés de l'échantillon, 35 % ont des cibles ou des plans en phase avec l'Accord de Paris.

Sur les 20 sociétés, il y en a 7 qui ont communiqué des cibles pour l'avenir - ou des plans comprenant des cibles de réduction des émissions de GES - en phase avec les réductions qui, selon l'Accord de Paris, sont nécessaires pour contenir le réchauffement planétaire en deçà de 1,5 °C.

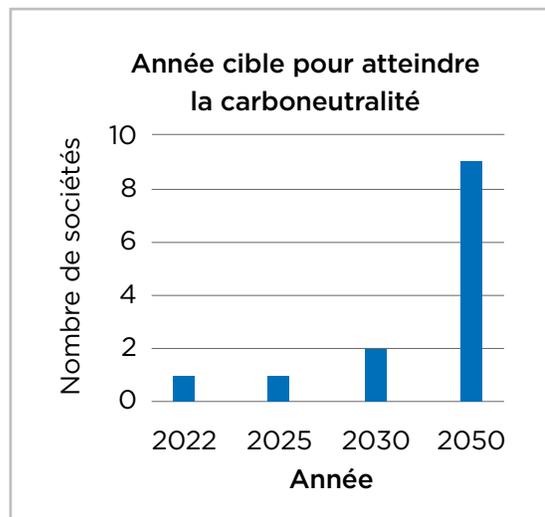
Trois sociétés ont comparé leurs propres cibles ou plans de transition aux cibles de réduction de l'Accord de Paris, mais n'ont fixé aucun objectif précis pour atteindre ces dernières. Les 10 autres sociétés n'ont pas indiqué si leurs cibles ou plans étaient en phase avec l'Accord de Paris.

Les années de référence et années cibles utilisées pour les émissions de GES varient d'une société à l'autre.

L'année de référence est l'année par rapport à laquelle on évalue les réductions d'émissions de GES. Par exemple, dans le cas de l'engagement pris par le Canada (réduire d'ici 2030 les émissions de GES de 40 % à 45 % par rapport au niveau de 2005), l'année de référence est 2005.

Il n'y avait, dans l'échantillon étudié, aucune uniformité quant aux années de référence servant à établir les cibles de réduction.

On a également constaté que les sociétés n'étaient pas toutes prêtes à se fixer des années cibles bien précises. Les 13 sociétés qui se sont engagées à atteindre la carboneutralité ont toutes indiqué qu'elles le feraient « d'ici 2050 », soit l'année cible la plus fréquemment utilisée.



Parmi les sociétés qui se sont engagées à atteindre la carboneutralité, 38 % ont communiqué des cibles intermédiaires.

Une *cible intermédiaire* est un jalon entre l'année de référence et l'année cible. Parmi les 13 sociétés qui se sont engagées à atteindre la carboneutralité, seulement 5 ont communiqué des cibles intermédiaires; les 8 autres n'en ont mentionné aucune. L'année cible intermédiaire la plus fréquemment utilisée était 2030.

Il est bon de se fixer non seulement des cibles de carboneutralité à long terme, mais aussi des cibles de réduction des émissions de GES intermédiaires fondées sur des données scientifiques. Cela incite les sociétés à passer à l'action selon un échéancier qui concorde avec leurs cycles de planification et d'investissement, et permet de veiller à ce que les réductions d'émissions de GES cadrent avec les voies d'atténuation que propose l'Accord de Paris (CDP, 2020).

Structure de gouvernance

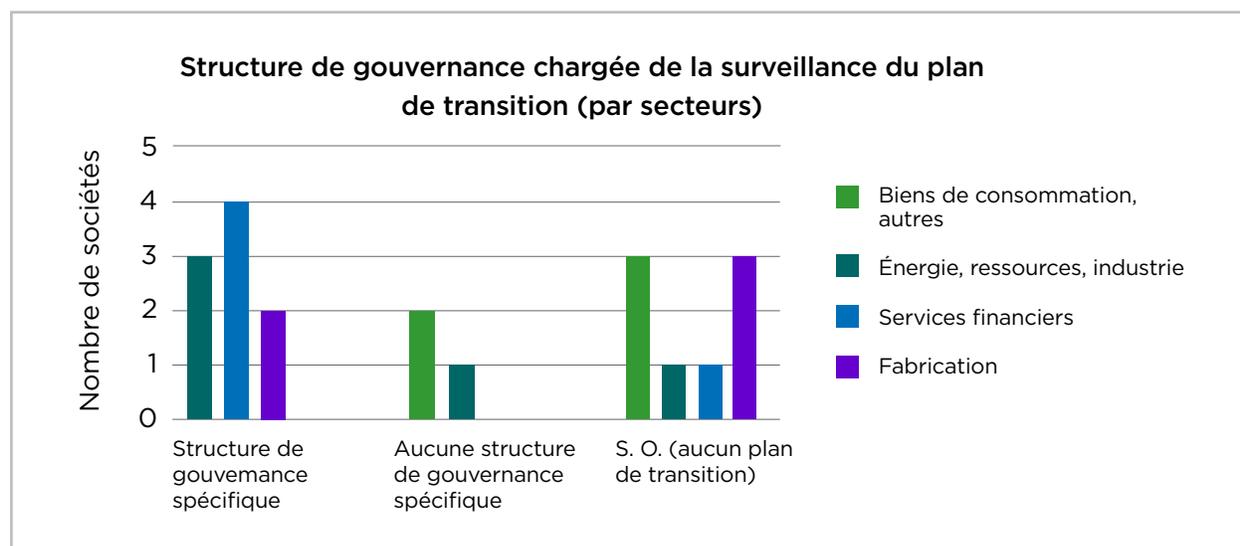
Parmi les sociétés de l'échantillon, 70 % ont créé un comité du conseil d'administration chargé de surveiller les engagements pris en matière de durabilité.

Pour atteindre la carboneutralité, il est primordial que les sociétés mettent en place les structures de gouvernance appropriées et intègrent les cibles liées aux changements climatiques à leurs stratégies actuelles.

Parmi les 20 sociétés composant l'échantillon, 14 ont mis en place une structure de gouvernance pour assurer la surveillance de leurs engagements en matière de durabilité. Et 12 de ces 14 sociétés ont formé des comités chargés de surveiller le plan de transition. Ces comités portent différents noms, comme :

- comité sur la responsabilité sociale;
- comité sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG);
- groupe de travail sur les changements climatiques.

Sur ces 12 sociétés, 9 se sont dotées de structures de gouvernance distinctes du conseil d'administration; les 3 autres ont indiqué que leur conseil d'administration avait ajouté la surveillance du plan de transition à ses tâches.



Communications

Les informations sur la carboneutralité se trouvent dans différents documents, sous différentes formes.

Les sociétés peuvent choisir différents documents pour communiquer au public leurs cibles de carboneutralité. La majorité d'entre elles ont opté pour des communiqués de presse ou des rapports sur la durabilité.

Les cibles et les progrès des sociétés en matière de carboneutralité ont été présentés sous diverses formes : tableaux contenant des indicateurs clés de performance, diagrammes de dispersion (ou autres représentations visuelles courantes) pour illustrer l'importance relative, éléments infographiques pour la mise en relief de certaines données, etc.

On ne peut atteindre la carboneutralité sans présenter des données solides. Point final. C'est complexe. [L'atteinte de la carboneutralité] implique les entreprises du monde entier. Il faut savoir qui a un plan, qui a besoin de capitaux, qui a pris du retard.

– [Mark Carney, dans un entretien avec CPA Canada](#)

Défis liés à la communication de l'information

Communication d'informations relatives à la carboneutralité : vers quels organismes se tourner?

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

Le GIFCC a publié un ensemble de recommandations sur l'information financière relative aux changements climatiques (le référentiel du GIFCC) pour aider les sociétés à fournir aux investisseurs des informations utiles à la prise de décisions.

Initiative Science Based Targets (SBTi)

L'initiative SBTi propose une feuille de route pour aider les sociétés à réduire leurs émissions de GES en fonction de cibles fondées sur des données scientifiques (c'est-à-dire des cibles qui, selon les climatologues, permettront d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris).

Global Reporting Initiative (GRI)

La GRI est l'organisation internationale qui a établi les normes d'information sur la durabilité dont l'utilisation est la plus répandue dans le monde.

CDP (anciennement le Carbon Disclosure Project)

Organisme de bienfaisance sans but lucratif, le CDP fournit des indications sur l'information sur les incidences environnementales.

Complexité de l'évaluation des émissions de GES, particulièrement celles de catégorie 3

L'évaluation des émissions de GES peut se révéler difficile - particulièrement pour celles de catégorie 3, qui se produisent tout au long de la chaîne de valeur d'un produit ou d'un service. Il existe une panoplie d'outils d'évaluation de la durabilité. Les sociétés doivent donc porter des jugements et poser des hypothèses en se fondant sur l'évaluation des données relatives aux changements climatiques dont elles disposent, et ces données sont rarement communiquées. Or, l'asymétrie des évaluations et le manque de transparence de l'information nuisent à la comparabilité entre les sociétés et, en définitive, à la crédibilité des analyses des facteurs ESG (Wilk, 2021).

Évolution du contexte réglementaire et multiplication des référentiels d'information en matière de durabilité

Les cadres législatifs et réglementaires posent également d'importantes difficultés aux sociétés cherchant à atteindre la carboneutralité. Sans indication claire du soutien qu'offriront les gouvernements fédéral et provinciaux à ce chapitre, il est difficile pour les sociétés de comprendre et d'évaluer les risques auxquels elles s'exposent et les coûts associés à la transition vers la carboneutralité. On trouve, certes, diverses indications dans les

nombreux référentiels d'application volontaire qui existent, que ce soit pour l'établissement de cibles (voir les indications de l'initiative SBTi ou du CDP, par exemple) ou pour la communication d'informations relatives aux émissions de GES (voir les indications du GIFCC, du SASB ou de la GRI, par exemple), mais d'ici à ce qu'une norme contraignante et unifiée voie le jour, les sociétés pourraient se montrer hésitantes à investir temps, argent et ressources dans l'un ou l'autre de ces référentiels. La proposition de l'IFRS® Foundation

de créer un conseil des normes internationales d'information sur la durabilité est un pas dans la bonne direction qui a été vivement applaudi par les intervenants et les autorités de réglementation des marchés financiers au Canada et à l'étranger (IFRS Foundation, 2021).

Conclusion

La qualité des informations relatives à la carboneutralité varie grandement. Les sociétés canadiennes en sont à différentes étapes de leur parcours vers la carboneutralité, comme en témoignent les différences au chapitre des engagements, des plans et des mesures qu'elles communiquent. Pour les aider à élaborer et à mettre en place des plans d'action pour le climat, il faudra fournir plus d'indications prescriptives et prévoir des investissements considérables. L'innovation sera aussi essentielle : c'est grâce à elle que nous arriverons à réduire la dépendance de l'économie canadienne aux combustibles fossiles et à dissocier croissance économique et augmentation de l'empreinte carbone. Chaque société devra faire son bout de chemin pour contribuer à un avenir durable.

La carboneutralité retient de plus en plus l'attention, et la conjoncture est propice à l'établissement de normes internationales d'information sur la durabilité. On peut donc s'attendre à voir apparaître de nouvelles indications qui aideront les sociétés à communiquer des informations utiles, uniformes et comparables sur leurs cibles et plans d'action en matière de carboneutralité.

Annexe A – Considérations relatives à l'atteinte de la carboneutralité

Pour réussir leur transition vers une économie carboneutre, les sociétés devront transformer leurs modèles économiques et trouver des solutions leur permettant de réduire grandement leurs émissions de GES. Une telle démarche comprend les étapes indiquées ci-dessous.

- Comprendre l'engagement de la haute direction à l'égard de la carboneutralité.
- Comprendre les types de cibles (cibles en chiffres absolus ou cibles basées sur l'intensité).
- Définir les cibles :
 - Quels sont les types d'émissions de GES visés?
 - Les cibles concernent-elles les émissions de GES directes ou indirectes?
 - Pour quelle région ces cibles sont-elles établies?
 - Y a-t-il des cibles distinctes pour les différents types d'activités?
- Établir une année de référence :
 - Y en a-t-il une seule ou plusieurs?
- Évaluer les projections concernant les émissions de GES :
 - Sans les efforts de réduction, quel serait le niveau d'émission de la société dans l'avenir?
- Établir une année cible :
 - À long terme (entre 2036 et 2050), à moyen terme (entre 2026 et 2035) ou à court terme (d'ici 2025).
- Définir la période visée par les cibles que la société s'engage à atteindre.
- Établir les visées et l'énoncé des objectifs :
 - Carboneutralité (par compensation ou par évitement), cibles validées par l'initiative SBTi.
- Choisir les mesures de compensation ou d'évitement d'émissions.
- Suivre la progression et en rendre compte :
 - Vérifications périodiques de la performance par rapport aux cibles.

Annexe B – Sociétés visées par l'étude

Le présent rapport repose sur les plus récentes informations relatives à la durabilité (rapports volontaires sur la durabilité, rapports annuels, annonces publiques, etc.) publiées par 20 sociétés canadiennes de diverses régions, de différentes tailles et de secteurs variés, soit 5 sociétés dans chacun des secteurs suivants :

- énergie, ressources et industrie;
- fabrication;
- services financiers;
- biens de consommation et autres.

Annexe C – Ressources additionnelles

- Secrétariat des Nations Unies sur les changements climatiques. [Campagne Objectif zéro](#).
- Initiative Science Based Targets. [Ambitious corporate climate action](#).
- Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. [Publications diverses](#).
- CPA Canada. [Rapport de consultation sur la transition du secteur énergétique canadien vers la carboneutralité, 2021](#).
- CPA Canada. [La durabilité pour l'avenir](#).

Sources

Autorités canadiennes en valeurs mobilières (2009). [*Avis 51-330 du personnel des ACVM : Indications sur l'application des obligations relatives à l'information prospective prévues par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue.*](#)

Autorités canadiennes en valeurs mobilières (2021). [*Consultation Climate-related Disclosure Update and CSA Notice and Request for Comment Proposed National Instrument 51-107 Disclosure of Climate-related Matters.*](#)

Carbon Offset Guide (s. d.). [*What is a carbon offset?*](#)

CDP (2020). [*Foundations for science-based net zero target setting in the corporate sector \[PDF\].*](#)

Cision (2021). [*Le gouvernement du Canada légifère sur la responsabilité au chapitre de la lutte contre les changements climatiques avec la première loi sur la carboneutralité.*](#)

Gouvernement du Canada (5 juin 2021). [*Communiqué des ministres des Finances et des gouverneurs de banques centrales du G7.*](#)

Gouvernement du Canada (2021a). [*Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité.*](#)

Gouvernement du Canada (2021b). [*Budget 2021 : Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience.*](#)

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2018). [*Summary for policymakers of IPCC special report on global warming of 1.5°C approved by governments.*](#)

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (2021). [*Proposed guidance on climate-related metrics, targets, and transition plans \[PDF\].*](#)

IFRS Foundation (8 mars 2021). [*IFRS Foundation Trustees announce strategic direction and further steps based on feedback to sustainability reporting consultation.*](#)

Initiative SBTi (s. d.). [*What is the science based targets initiative?*](#)

Secrétariat des Nations Unies sur les changements climatiques (2016). [*L'Accord de Paris.*](#)

Verney, Paul (15 septembre 2021). [*Aussie regulator warns it will take 'regulatory action' against misleading Net Zero claims.*](#)

Wilk, Katarzyna (14 septembre 2021). [*Would a science-based approach to ESG data resolve credibility problems?*](#)